

La République, une démocratie comme les autres ?

Entretien vidéo avec Jean-Marc Schiappa sur RLHD.TV (2012)

« Qu'est-ce que l'Histoire ? »

*« Je suis historien. C'est pourquoi j'aime la vie »
H. Pirenne, cité par M. Bloch*

Il a été dit qu'un historien devait être un bon amateur de roman policier [1] et de ses techniques intellectuelles [2]. Cela nous ramène à l'étymologie de la discipline : l'enquête sur le passé. Mais cette interrogation est tout sauf spontanée et désordonnée : « Toute recherche historique suppose, dès ses premiers pas, que l'enquête ait déjà une direction » [3], ce qui s'appelle, dans le vocabulaire des historiens, un « questionnaire ».

L'historien a la grande chance de pouvoir s'interroger quant à l'état de son travail et à la place de ce dernier dans le débat. Il n'a d'autre intercesseur que sa réflexion.

[texte complet de la conférence](#) ;

« Qu'est-ce que le matérialisme ? »

[texte complet de la conférence](#) ;

« Qu'est-ce que la dette publique ? »

Il est évident que ce sujet est en plein dans l'actualité. Alors que la crise planétaire que nous traversons aujourd'hui a été présentée d'abord comme la crise des subprimes en 2007, puis la crise bancaire et financière à partir de 2008, elle est devenue la crise de la dette, des dettes souveraines, autre nom des dettes publiques.

Le sujet d'aujourd'hui n'est pas de revenir sur cette façon de présenter la crise. Pour moi, il s'agit d'une façon factice de l'expliquer car cette crise, si elle se manifeste par ces phénomènes, plonge des racines dans le fonctionnement même du système capitaliste. Nous en dévoilerons néanmoins quelques aspects. Mais, ces phénomènes n'en sont que les symptômes.

En même temps, il nous faut nous pencher sur cette question de la dette publique et sur son corollaire qui est la question du déficit public car c'est indéniablement la nécessité absolue, devenue presque un impératif moral, de réduire l'une et l'autre qui est la justification suprême pour

faire passer toutes les politiques d'austérité les plus dures, remettre en cause tous ces acquis essentiels, conquis de haute lutte, rappelons-le, par le mouvement ouvrier, que sont le service public d'éducation, les autres services publics, les statuts, les conventions collectives et bien sûr, ce qui est au centre de toutes les politiques de rigueur, sans exception, à savoir la protection sociale et en particulier notre Sécurité Sociale. Toutes ces composantes de ce qu'on appelle dans l'économie officielle, le coût du travail subissent un laminage politique et médiatique au nom de la réduction de la dette et des déficits.

[Texte complet de la conférence](#) ;

Séparation des Etats et les cultes : ancrages historiques, fondements théoriques et analyse juridique comparée

Nous sommes à quelques semaines d'une échéance capitale pour la Fédération nationale de la Libre Pensée (FNLP). Sous son impulsion, le 10 août 2011, date ô combien symbolique, se tiendra à Oslo, en prélude à la convention de l'International humanist and ethical Union (IHEU), le premier congrès de refondation d'une internationale de la Libre Pensée dont la séparation des religions et des Etats sera l'un des axes majeurs d'intervention à travers le monde. Si elle voit le jour, ce dont nous ne doutons pas, cette Association internationale de la Libre Pensée (AILP) renouera avec celle du début du XXe siècle qui fut un instrument important du combat d'émancipation politique. Au terme de ce deuxième cycle annuel de conférences de l'Université populaire de l'Institut de

recherches et d'études de la Libre Pensée (IRELP), il paraît donc utile de se pencher sur l'état de cette question en rappelant la genèse et en tentant une analyse comparée des solutions juridiques retenues pour organiser les relations entre les Etats et les cultes.

Bien qu'il soit étranger à toute réflexion juridique approfondie, Voltaire énonce dans son Dictionnaire philosophique un principe politique dont la portée est immense et la réalisation inachevée : « [...] *il faut séparer toute espèce de religion de toute espèce de gouvernement* [...] » Moins de deux ans avant le coup d'Etat du 2 décembre 1851, Victor Hugo lui fera écho à la tribune de l'assemblée législative élue le 13 mai 1849, à la suite des massacres de juin 1848, lors du débat parlementaire au terme duquel sera adoptée l'infâme loi du comte Falloux du 15 mars 1850. De sa voix immense, dont le flot avait quitté la monarchie et la réaction catholique pour nourrir les terres plus fertiles de la République, il affirmera de manière lapidaire : « *L'Eglise chez elle et l'Etat chez lui.* »

Nous tenterons d'explorer ce principe pour en mesurer l'actualité et la difficulté à s'imposer dans l'ordre des nations aujourd'hui encore. A cette fin, nous serons amenés à en dresser une archéologie sommaire des ancrages historiques, à en rappeler certains fondements théoriques et à en esquisser une carte de l'application dans le monde.

[Texte complet de la conférence](#) ;

« Qu'est-ce que le droit ? »

Qu'est-ce que le droit ? Simple en apparence, cette interrogation appelle des réponses tirées à la fois de la philosophie politique ou du droit et de ce que d'aucuns désignent pompeusement et de manière un peu frauduleuse la science juridique.

Kant avait clairement établi cette distinction. D'un côté, il s'agit de

répondre à la question « *Quid jus ?* », c'est-à-dire de déterminer la nature même du droit. Sur ce point, il appartient au philosophe de se prononcer. D'un autre, il s'agit de trouver une solution au problème ainsi énoncé : « *Quid juris ?* », c'est-à-dire de déterminer la norme juridique qu'il faut appliquer dans une situation donnée. Ce domaine appartient tantôt au constituant ou au législateur, tantôt à l'administrateur, tantôt au juge et à l'auxiliaire de justice. Dans les années trente, poussant cette distinction à l'extrême, l'Autrichien Kelen dans sa *Théorie pure du droit* a même soutenu que le juriste n'a pas à se préoccuper du juste mais seulement des systèmes juridiques, une voie que nous n'emprunterons évidemment pas.

[Texte complet de la conférence.](#)

« Qu'est-ce que la philosophie ? »

Au préalable, précisons qu'il ne s'agit pas ici d'apporter une réponse qui serait la définition officielle de la Libre Pensée. Chacun pressent bien en effet, en quoi prétendre à une telle définition serait à la fois contradictoire à toute démarche de libre pensée et contre tout esprit philosophique. Parler de Philosophie consiste à se référer à un type de discours dont il est nécessaire de dégager la spécificité, afin de le distinguer de tous les autres discours relatifs à d'autres disciplines telles que l'histoire, les sciences de la nature, les sciences humaines... . L'enjeu est également d'être capable de discerner les propos véritablement philosophiques de ceux qui n'en sont que les usurpations médiatiques.

[texte complet de la conférence.](#)

« Qu'est-ce que la spéculation financière ? »

Qu'est-ce que spéculer ? Nous ne parlons pas ici de la spéculation au sens philosophique du terme et qui a pris le sens péjoratif, selon la définition qu'en donne le Vocabulaire technique et critique de la philosophie (André Lalande) « de construction abstraite et arbitraire, qu'on ne saurait vérifier, et dont la valeur est douteuse ».

Cependant, la notion de construction abstraite et arbitraire est loin d'être absente de la spéculation financière notamment avec son utilisation, très en vogue dans les salles de marché, des modèles mathématiques de prévision des évolutions futures. Des modèles qui ont la fâcheuse habitude de ne prévoir pas grand-chose et à commencer par les catastrophes.

On se souviendra, par exemple, qu'en 1997, deux économistes américains Myron Schole et Robert Merton, ont obtenu ce qui tient lieu de Prix Nobel d'économie, pour avoir élaboré un modèle d'évaluation des produits dérivés (dit modèle Black-Scholes – Fischer Black était l'autre inventeur du modèle mais étant mort depuis deux ans, il était inéligible ; il fut cité comme simple contributeur et remplacé par Robert Merton !). Ce modèle, était d'autant plus une construction abstraite qu'il considérait les crises et les krachs comme hypothèse négligeables.

[texte complet de la conférence](#) ;

Qu'est-ce que la philosophie de Nietzsche ?

[Qu'est-ce que la philosophie de Nietzsche ?](#)

24 heures (ou presque) dans la vie de l'IRELP

Victor Hugo disait « Que fait le Parlement ? Il parle et il ment ». Dans la même veine, on pourrait s'interroger sur ce que fait l'Institut de Recherches et d'Etudes de la Libre Pensée. Et bien, il cherche et il étudie.

Prenons une journée à peu près comme les autres, pendant les vacances scolaires d'avril, donc sans les permanences des mardi, mercredi, jeudi après-midi que nous essayons de tenir vaille que vaille, dans le cadre de « La Bibliothèque de la Laïcité ».

Matin : nous déposons le courrier (publications, circulaires, ouvrages en double) encore reçu pour l'IRELP au siège de la Fédération nationale. Il serait préférable que tout le courrier soit envoyé au 70, rue des Panoyaux, 75020 mais l'expérience d'une décennie de travail à l'IRELP apprend la patience et l'empirisme. A propos de courrier, la moisson de ce jour est moyenne ; rien d'exceptionnel – cela arrive – mais des choses quand même. Facture, relevé, poignée de lettres dont deux adhésions et un mot d'encouragement d'une amie de Paris « Merci pour votre travail ». Cela fait plaisir.

Ordinateur, lecture des courriels reçus sur irelp@laposte.net. Aie, la maison d'édition qui publie les Actes du Colloque 1789

demande une relecture des épreuves. Passer un coup de fil à un camarade spécialisé dans ce genre de travaux. Cela risque de retarder la publication.

Ce matin, rendez-vous avec un universitaire de province qui prépare une recherche post-thèse sur les modifications de la laïcité entre 1958 et 1987. Il lui est présenté nos locaux, notre bibliothèque à la fois riche et en cours permanent de classement et nos archives. Nous lui expliquons ce paradoxe : la Libre Pensée plus vieille association de ce pays, fondée en 1848, a été la dernière à se donner un centre de recherches (fin 1999), d'où le retard à rattraper.

Le sujet est passionnant. « Cela concerne-t-il aussi la loi Debré ? » « Non, je ne traite pas la question scolaire, mais tout ce qui est administratif et fiscal ». Pourquoi venir voir l'IREL ? Notre interlocuteur explique qu'il veut aussi connaître les réactions de la Libre-Pensée à ces modifications. Consulter la presse serait fastidieux et peu productif.

Un camarade venu aider au classement se joint à la discussion, longue, passionnée. Nous lui proposons une aide concrète ; nous allons dépouiller les Congrès et recenser ce qui pourrait lui être utile. Notre interlocuteur est enchanté, nous prenons rendez-vous. Il note nos publications pour les faire commander par son université. Envoyer un mail afin de trouver des volontaires pour le dépouillement des Congrès ... Le camarade venu donner un coup de main – en vain cette fois-ci – me donne ses disponibilités. Dans l'après-midi, un autre camarade d'une autre fédération téléphone pour la même chose. Cela prend forme.

Arrivée du courriel suivant, de L'Idée Libre : « *Suite à la réunion du comité de rédaction d'hier, nous avons pensé qu'il serait naturel que les pages consacrées à la vieille Idée Libre soient consacrées à un article écrit au moment de l'arrivée de de Gaulle au pouvoir, en 58 – si cela existe – ou*

alors à un article critique sur les institutions de la Vème, il doit bien y avoir qqe chose à ce sujet ? ». Pas de problème. Du travail, certes, mais le grand historien G. Lefebvre écrivait « Il faut travailler et il faut encore travailler ». Tiens, pourquoi ne pas saisir cette occasion pour faire un article dans La Raison pour susciter de nouvelles adhésions, de nouveaux soutiens, de nouveaux contacts ?

Adhésion 2012

20 euros (adhésion des organismes et associations possible) •

10 euros (lycéens, étudiants)

Soutien

20, 30, 50, 100, autre somme (à préciser) euros *

Nom
.

Prénom
.

adresse ;